

## **COMPTE RENDU**

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI À LA MAIRIE LE :

**MARDI 18 JUIN 2019**

AFFICHÉ LE : **7 MAI 2019**

### **ORDRE DU JOUR :**

#### ➤ **Décisions du Maire**

#### ➤ **Délibérations**

1. Projet de construction et d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole de matières organiques sur le site « Les Cargnioules » sur la commune de LE CHAY (17600) – avis de la commune sur la demande d'enregistrement faite par la Sas Agri-Seudre énergies au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.
2. Festival " Images In Vaux " 2019 – Prix.
3. Conventions de mécénat dans le cadre de la course pédestre « les 12 kms de Vaux ».
4. Conventions de mécénat et de partenariat Festi'Vaux.
5. Additif création d'emplois non-titulaires saisonniers - Été 2019.
6. Dénomination de voie – Avenue Simone Veil.

#### ➤ **Questions diverses**

Pour le groupe municipal Vaux-sur-Mer Autrement,

La question s'adresse à Madame le Maire, Vice -Présidente de la CARA, et à Monsieur le 1er Adjoint, Conseiller communautaire.

Jeudi 6 juin 2019, les communes de bord de mer étaient réunies à la CARA pour évoquer "La qualité des eaux de baignade ».

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises lors de conseils municipaux pour en être informé.

A nouveau, et à la veille de la saison estivale, pourriez-vous rendre compte au Conseil municipal des décisions prises et/ou des solutions envisagées à ce sujet ?

### **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le 18 juin à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX SUR MER,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A la Mairie, sous la présidence du Maire Madame CARRÈRE Danièle.

Date de la Convocation : le mardi 11 juin 2019.

**PRÉSENTS** : BARRAUD Louis, BÉGOT Christian, BORDIER Anne, CAMEL Ludivine, CARPENTIER Lydie, CARRÈRE Danièle, CHAMBELLAND-GODIÉ Stéphanie, GÉNÉRAUD Jacky, GIRAUDOT Josiane, GOMIS Jacqueline, GRASSET Jean-Michel, GUGLIERI Henri-Michel, GUIBERT Françoise, LAZARE Muriel, LIBELLI Patrice, MARX Pierre, PIERRE Annie, PUGENS Véronique, TUS Françoise, YALA Akli,

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : CRESPIN Marie-Annick par BORDIER Anne, FABY Hervé par BÉGOT Christian, PALISSIER Colette par GRASSET Jean-Michel,

**ABSENTS** : ARGUELLES José, DEVOUGE Stéphane, NÉKADI Frédéric, THOMAS Martine,

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : GÉNÉRAUD Jacky

Nombre de membres en exercice : 27 – Présents : 20 – Votants : 23

Délibération n° **2019/06.18/01**

**PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION AGRICOLE DE MATIÈRES ORGANIQUES SUR LE SITE « LES CARGNIOULES » SUR LA COMMUNE DE LE CHAY (17600) – AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT FAITE PAR LA SAS AGRI-SEUDRE ÉNERGIES AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité de donner un avis favorable à la demande d'enregistrement de la société AGRI-SEUDRE ÉNERGIES au titre des installations classées pour la protection de l'environnement d'un projet de construction et d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole de matières organiques sur la commune de Le Chay. pris acte du Compte Rendu à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) 2018 concernant la ZAC du Cormier et des Battières.

Délibération n° **2019/06.18/02**

**FESTIVAL " IMAGES IN VAUX " 2019 – PRIX**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer les prix de la septième édition du festival « Images in Vaux » comme suit :

- Concours photos :
- \* 1er prix de 100 €
- \* 2ème prix de 80 €
- \* 3ème prix de 50 €

- Concours peinture :
- \* 1er prix de 200 € (Prix ville de Vaux-sur-Mer)
- \* 2ème prix de 150 € (Prix du jury)
- \* 3ème prix de 100 € (mention spéciale)

Délibération n° **2019/06.18/03**

**CONVENTIONS DE MÉCÉNAT DANS LE CADRE DE LA COURSE PÉDESTRE « LES 12 KMS DE VAUX »**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ces conventions de mécénat.

Délibération n° **2019/06.18/04**

**CONVENTIONS DE MÉCÉNAT ET DE PARTENARIAT FESTI'VAUX**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ces conventions de mécénat et partenariats avec les sociétés BLACKLINE EVENT, INTERMARCHÉ, SARL TIMA SERVICES (franchisé B&B), SPACEO ABRI SERVICES Crédit Agricole et ALM ALLAIN.

Délibération n° **2019/06.18/05**

**ADDITIF CRÉATION D'EMPLOIS NON-TITULAIRES SAISONNIERS - ÉTÉ 2019 -**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de créer pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, 1 poste supplémentaire d'Adjoint d'Animation à temps non complet.

Délibération n° **2019/06.18/06**

**DÉNOMINATION DE VOIE – AVENUE SIMONE VEIL**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de dénommer la voie nouvelle reliant le boulevard du Général de Gaulle à la rue de la roche : avenue Simone Veil.

Délibération n° **2019/06.18/QD**

Madame le Maire répond que la commune travaille sur ce dossier depuis longtemps et ce depuis la fin de l'été dernier. Deux courriers ont été adressés par les 5 maires des communes concernées au Préfet de Région qui n'a pas daigné répondre.

Pour rappel, il a été observé l'année dernière une dégradation de la qualité de l'eau sans aucun risque sanitaire.

Aujourd'hui, il est impossible de dire ce qui passe, il y a eu une constatation d'une augmentation des enterobacter sur un été très chaud, les analyses sont-elles été correctement effectuées ?

Il a été décidé le lancement d'une campagne d'analyse, grâce au soutien

financier de plus de 100 000 € du Conseil Départemental, à compter du mois d'avril jusqu'au mois de septembre 2019 et ce sur un secteur qui s'étend environ de Ronce-les-Bains à Saint Sornin de Conac. Les analyses sont effectuées par le laboratoire Qualize.

Rien ne se dégage actuellement de ces analyses, les deux dernières ont été bonnes, il serait souhaitable que le département de la Gironde s'associe à cette démarche mais il n'y a pas de communes concernées par des zones de baignade.

Le souhait est de tirer des conclusions à la fin de cette campagne, sinon des investigations devront être menées plus loin.

La commune de Vaux-sur-Mer continue, quant à elle, ses protocoles d'analyses avec la CER et l'ARS et rappelle que la commune est toujours classée en qualité « excellente ».

Monsieur MARX se félicite que le département prenne en charge le coût de ces études car indépendamment de la qualité des eaux de baignade, il y a aussi la qualité du bassin ostréicole.